



6000 St Exupery
Laval, QC
H7H 1H6

Circuits de compétitions canadiennes et sélection du programme de HP de la FCE

Le conseil d'administration de la Fédération canadienne d'escrime a récemment adopté une structure modifiée des compétitions canadiennes et du circuit canadien de sélection (CCS), ainsi qu'un format qui renforcera les compétitions d'escrime au Canada.

Jusqu'au Championnat canadien de 2006, la Fédération canadienne d'escrime a essayé diverses structures de compétitions afin de permettre aux meilleur(e)s athlètes de pouvoir être sélectionné(e)s au sein des programmes de haute performance (PHP) de l'organisation. Tout récemment, cette structure se composait de deux épreuves du CCS, une dans l'Ouest du Canada et l'autre dans l'Est du Canada, plus le Championnat canadien. Toutefois, la croissance de ce circuit de sélection s'est faite au détriment du circuit canadien domestique, à savoir celui constitué des compétitions organisées par les associations provinciales et par les clubs. Le déclin du circuit domestique est associé à une diminution du nombre de concurrents inscrits à la FCE, qui a atteint récemment son niveau le plus bas de tous les temps. Par conséquent, la Fédération canadienne d'escrime, par l'entremise de discussions appropriées avec les participants et au sein de son conseil d'administration, a passé en revue la structure de compétitions et a élaboré une nouvelle structure fondée sur les principes suivants :

- plus il y aura d'athlète qui participeront aux compétitions, plus les escrimeurs et escrimeuses canadien(ne)s deviendront fort(e)s, car ils ou elles acquerront davantage d'expérience;
- pour que le nombre de concurrent s'accroisse, il faut revitaliser le circuit domestique des compétitions organisées par les associations provinciales et par les clubs;
- les épreuves du CCS devraient être axées sur la sélection pour le PHP, qui concerne les meilleur(e)s athlètes du pays;
- les épreuves nationales, les CCS et le Championnat canadien devraient être planifiés deux ou trois ans à l'avance pour faciliter la planification, les commandites et la commercialisation, et leur format devrait être connu à l'avance et facile à comprendre pour les journalistes.

En ayant ces principes directeurs en tête, la FCE est passée à une structure de compétitions qui sera mise en œuvre de la manière suivante au cours des deux saisons à venir.

SAISON d'escrime 2006 / 2007

- Toutes les compétitions canadiennes (domestiques) cadettes, juniors, ouvertes et des vétérans seront admissibles et compteront pour le classement national canadien (domestique), qui sera géré par la FCE.
- Les organisateurs de chaque épreuve comptant pour le classement devront verser des frais de sanction de 25 dollars.
- Les épreuves du CCS ne compteront plus pour le classement national canadien (domestique), et leurs résultats ne serviront qu'au classement de sélection du PHP.
- Le Championnat canadien comptera à la fois pour le classement national canadien (domestique) et pour le classement de sélection du HPH.
- Changement de format :
 - On conservera les super poules pour les épreuves juniors et ouvertes;
 - Il y aura entre 20 et 30% de tireurs éliminés après le premier tour de poules;
 - Les tireurs ayant les quatre (4) meilleurs indices après le premier tour de poules seront promu(e)s directement dans les super poules;
 - Un tableau d'élimination directe de 16 avec repêchages qualifiera 12 athlètes pour les super poules;
 - Suite aux super poules, les tireurs seront classé(e)s de 1 à 16 (classement combiné des deux poules), et les huit meilleur(e)s seront promu(e)s dans une finale en élimination directe.
- Il y aura une réaffectation des compétitions au sein du cycle de trois compétition, comme suit :
 - Septembre – CSC #1 Cadet, Junior; CSC #2 Senior
 - Novembre – CSC #2 Cadet, Junior; 06/07 Championnat canadien senior
 - Mai – 06/07 Championnat canadien cadet et junior; CSC #1 Senior
- Suppression des épreuves par équipes provinciales aux épreuves du CCS

Saison d'escrime 2007 / 2008

- Les épreuves du CCS seront limitées aux 48 meilleur(e)s escrimeurs classé(e)s dans la catégorie ouverte, aux 32 meilleur(e)s escrimeurs classé(e)s dans la catégorie junior et aux 24 meilleur(e)s escrimeurs classé(e)s dans la catégorie cadette (classement domestique). Le format des compétitions sera celui présenté en 2006 / 2007.

- Championnat canadien senior : maximum de 64 athlètes par épreuve, sélectionné(e)s comme suit :
 - les athlètes du PHP;
 - les 48 premiers du classement canadien (domestique) ouvert;
 - les champion(ne)s provinciaux;
 - les quatre (4) premiers de chaque Championnat régional (Ch. de l'Est et Ch. de l'Ouest)
 - un certain nombre de laissez-passer, jusqu'à un maximum de 64 participant(e)s, désigné(e)s par la FCE, s'il y a des places disponibles.
- Les championnats régionaux doivent être organisés au moins quatre (4) semaines avant la date de la compétition au mois de mai.
- Le nombre de participant(e)s aux championnats canadiens cadet, junior et vétéran sera déterminé au début de la saison en fonction de la taille du classement canadien domestique dans chacune de ces catégories.

Activités continues :

- Un système automatisé d'allocation de sanction, du nombre de participant(e)s et le classement sera mis en œuvre sur le site Web de la FCE.
- Les fichiers de résultats du logiciel enGuarde devront être téléchargés dès la fin de la compétition, si bien que le classement sera mis à jour immédiatement.
- Le système vérifiera automatiquement la validité de l'adhésion (licence de la FCE) des athlètes pour la saison en cours.
- On mettra en œuvre un système d'adhésions fondé sur une technologie de carte à puce. Ce système permettra aux athlètes de s'inscrire aux compétitions (ou stages, et ainsi de suite) en «passant» leur carte dans un lecteur (consultez la structure d'adhésion pour obtenir de plus amples détails à ce sujet).

Questions fréquentes et leurs réponses

Pourquoi la FCE classe-t-elle maintenant les épreuves cadettes, juniors et vétérans?

Pour promouvoir la participation aux compétitions dans ces catégories d'âge supplémentaires , dont le nombre d'adhérents est en pleine croissance en ce moment au Canada. En outre, cela permettra d'identifier les escrimeurs et escrimeuses qualifié(e)s pour participer aux épreuves du CCS et au Championnat canadien.

Pourquoi la FCE impose-t-elle des frais de sanction aux compétitions?

Parce que la gestion des classements et la communication des résultats en temps utile coûte de l'argent. Que ce soit par l'entremise du système manuel en vigueur actuellement, qui est plutôt lent, ou grâce au nouveau système automatisé proposé basé sur l'Internet, il y a des coûts de service qui sont associés à ces tâches. Les frais de sanction sont en fait des frais d'utilisateur, à savoir que ce sont ceux qui bénéficient du service qui paient pour l'avoir.

Pourquoi faire un changement au format des compétitions?

On a ajouté les super poules aux épreuves du CCS et au Championnat canadien pour donner à nos meilleur(e)s athlètes l'occasion d'avoir davantage de matches d'un haut niveau. Selon les anciennes formules, les meilleur(e)s athlètes n'avaient pas un grand défi jusqu'à après les super poules. Le nouveau format a deux objectifs, liés aux qualifications basées sur les résultats. Premièrement, la compétition sera plus forte pendant le premier tour de poules, car les quatre (4) premiers ont un laissez-passer pour les super poules. Deuxièmement, seul(e)s les huit (8) premiers parmi les seize (16) athlètes des super poules sont qualifié(e)s pour la finale de huit (8). Et ces huit tireurs sont sélectionné(e)s en fonction du classement à l'indice combiné des deux poules, si bien que les tireurs devront essayer d'avoir un plus grand nombre de victoires pour garantir leur qualification après les super poules, au lieu de se contenter de remporter un nombre minimal de victoires dans une super poule pour éviter d'être éliminé(e) comme numéro 7 ou 8 de la super poule à la fin de ce tour.

Pourquoi la date du Championnat canadien senior est-elle modifiée?

Depuis plus de 20 ans, un sérieux problème se pose au sujet du Championnat canadien senior, à savoir qu'en général, nos meilleur(e)s athlètes ne peuvent pas y participer. En 2007, il y aura cinq épreuves de la Coupe du monde en conflit avec nos compétitions au mois de mai. Si on organisait notre Championnat canadien senior au mois de mai, une fois de plus nos meilleur(e)s athlètes seraient sans doute absents, car ils ou elles devront participer à ces épreuves de la Coupe du monde pour espérer se qualifier pour les Jeux olympiques de 2008. Cette modification du calendrier de compétitions n'aura aucune incidence sur la saison actuelle d'escrime au Canada, mais elle assurera que nos meilleur(e)s athlètes seniors pourront participer au Championnat canadien, puisqu'il n'y aura au conflit important avec des épreuves internationales aux mois de novembre et de décembre.

De quels avantages bénéficierons-nous suite à l'adoption de la technologie de carte à puce?

Les détenteurs de licences, les organisateurs de compétitions et la FCE obtiendront tous de réels avantages quand ce système de technologie sera mis en œuvre. Imaginez un scénario dans lequel un(e) athlète ne voit plus son nom mal écrit, dans lequel dès qu'il ou elle reçoit sa carte de licence de la FCE il ou elle peut se présenter à une compétition au lieu d'avoir à faire la queue à la table des inscriptions, et dans lequel il suffit de passer sa carte dans un lecteur pour confirmer son arrivée! En ce qui concerne les organisateurs de compétitions, ils auront accès à une liste électronique d'adhésions validées par la FCE, importée directement dans le logiciel enGarde pour organiser la compétition. Ils n'auront plus besoin de saisir les noms en tapant sur un clavier, au risque de faire des fautes d'orthographe, si bien qu'il leur faut vérifier par la suite.

Dorénavant, s'il y a une faute dans le nom, c'est que l'athlète se sera inscrit(e) de cette manière et le nom indiqué correspondra à celui qu'il y a sur la carte à puce. On pourra installer plusieurs lecteurs de cartes dans le gymnase, si bien que la confirmation des inscriptions et l'élimination des tireurs absents en seront grandement facilitées. Il n'y aura plus d'erreurs de correspondance entre le nom de l'athlète et son numéro de licence au moment de la soumission des résultats en vue du classement. Cette soumission sera maintenant possible immédiatement, dès que la compétition sera terminée, directement depuis le gymnase où on peut avoir accès à l'Internet.

Mais la FCE en retirera aussi plusieurs avantages. Tous ses membres pourront consulter les résultats très peu de temps après qu'ils auront été téléchargés, le classement canadien sera mis à jour dès que les résultats seront parvenus à la banque de données, il n'y aura plus d'incohérences entre les noms des athlètes et leur numéro de licence au sein des systèmes d'adhésion, de classements et de compétitions. On pourra très rapidement identifier les athlètes qui ont participé à la compétition mais dont la licence n'est pas valable, si bien qu'on pourra prendre les sanctions appropriées au niveau du classement (résultats de la compétition) ou des organisateurs de l'épreuve.

Liens entre les compétitions, les licences de la FCE et les classements

Étant donné que la gestion des compétitions, les classements en fonction des résultats et la validation des licences de la FCE sont intimement liés les uns aux autres, il est nécessaire de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre un système de licence reposant sur une base de données intégrée. On peut effectuer les modifications aux compétitions sans avoir recours à ces étapes automatisées, mais l'automatisation proposée rendra actif et dynamique l'environnement du système de compétitions, si bien que tous les organisateurs s'efforceront d'avoir davantage de participants à leurs compétitions, tant sur le plan de la qualité que de la quantité, pour obtenir un meilleur classement, et ce, dans toutes les catégories d'âge. Si nous conservons notre manière actuelle de procéder, manuelle et lente, et qui prend des semaines à gérer, nous perdrons sans aucun doute cet enthousiasme.

Non seulement cette capacité d'afficher très rapidement les résultats des compétitions et de mettre à jour immédiatement les classements (ce qui se fait déjà sur le site Web de la FCE) nous permet de desservir nos escrimeurs et escrimeuses d'aujourd'hui avec efficacité, mais elle constitue un outil de publicité et de marketing qui pourrait contribuer à assurer la croissance future de notre sport.

Les membres du conseil d'administration et du personnel de la FCE